

DÉLIBÉRATION 18-248

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2018

Date de la convocation : 20/06/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - Air Energie Climat : Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux : refonte de la convention de gouvernance

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2014, plusieurs difficultés et freins en matière d'animation de la charte forestière ont été rencontrés et des points d'amélioration ont pu être identifiés. Plusieurs avenants à la convention de gouvernance de la charte forestière ont alors été proposés lors de conférences précédentes, de manière à lever ces freins et faciliter les démarches des EPCI et de l'animateur.

Cependant, ces avenants n'ayant pas officiellement fait l'objet de points à l'ordre du jour des différents conseils communautaires, il est proposé une refonte globale de la convention de gouvernance de la charte forestière de manière à intégrer les différents avenants et effectuer certaines modifications supplémentaires évoquées en comité de suivi.

Parmi les principales modifications, sont notamment à retenir :

- Réalisation du Plan d'Approvisionnement Territorial (avenant n°1),
- Intégration des principaux partenaires techniques au comité de suivi de la charte forestière,
- Méthode de validation des projets par délibérations concordantes des EPCI membres, sans recours à des avenants à la convention,
- Modification de l'EPCI porteur, Bièvre Isère Communauté, suite à la fusion de des communautés de communes de Bièvre Liers et de région Saint-Jeannaise
- Instauration d'un forfait de mise à disposition du bureau de l'animateur d'un montant révisable de 2 750 €/an,
- Augmentation du plafond du solde à répartir entre les EPCI pour l'animation à 30 000 €/an au regard de l'évolution des financements externes, soit pour Vienne Condrieu Agglomération 25,40 % du solde à répartir.
- Possibilité, pour les membres de la Conférence, d'élire un Vice-Président,
- Instauration de cotisations annuelles sollicitées par l'EPCI porteur a priori en début de chaque exercice (1^{er} trimestre de l'année concernée), et régularisée annuellement dans l'estimation de la cotisation de l'exercice suivant.

Cette proposition de projet a reçu un accueil favorable des membres du Comité de suivi de la Charte Forestière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-249 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 par laquelle ViennAgglo a décidé d'adhérer à la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux,

VU l'avis de la Conférence de la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux en date du 26 septembre 2017,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

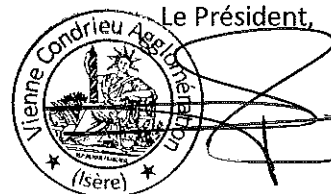
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la refonte globale de la convention de gouvernance de la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention de gouvernance et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 juin 2018

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le et a été publiée le



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS